



A l'attention de Clubs

N° 422/MP/SB/2015

Paris, le 10 septembre 2014

Madame, Monsieur,

En ce début de saison, nous tenons à vous rappeler un élément essentiel sur la participation des joueurs à une rencontre officielle.

Pour les rencontres de tout niveau :

Un joueur ne peut participer à une rencontre que s'il est licencié et régulièrement qualifié.

Chaque équipe devra être en mesure, le jour du match, de présenter :

-soit la carte de licence saison 2014/2015

-soit l'attestation papier que le club aura lui-même imprimé à partir du logiciel de licences (fonction « éditer la liste des licences validées »)

Nous vous remercions par avance de bien appliquer ces dispositions et de faire en sorte que les matchs se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général,

Michel PIANELLI

Copie à Messieurs GAUTHIER – ALIBERT

30 rue de l'Echiquier, 75010 PARIS - Tel. : 33.01.75.44.97.57 - Fax : 33.01.48.00.07.02
Adresse Email : contact@ffr13.fr

Visitez le site internet de la FFR XIII : www.ffr13.fr